



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 15 septembre 2006

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Devant : Mme la juge Sylvia Steiner, juge unique

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE**

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

**Document public
et annexe I confidentielle, *ex parte*, réservée à l'Accusation**

**Décision invitant l'Accusation à remanier les expurgations proposées en vertu de
la règle 81 du Règlement de procédure et de preuve**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, premier substitut
du Procureur

**Les représentants légaux des
victimes a/0001/06 à a/0003/06**

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda

Le conseil de la Défense

M^e Jean Flamme
Mme Véronique Pandanzyla

**Le Bureau du conseil public
pour la Défense**

Mme Melinda Taylor

NOUS, Sylvia Steiner, juge près la Cour pénale internationale (« la Cour »),

VU les requêtes introduites par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement de procédure et de preuve entre le 21 et le 29 août 2006¹,

VU l'audience *ex parte* qui s'est tenue à huis clos le 1^{er} septembre 2006 en présence de l'Accusation et des représentants de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, lors de laquelle la juge unique a notamment ordonné à l'Accusation de déposer à nouveau les annexes à la Première Requête, à la Deuxième Requête, à la Troisième Requête, à la Quatrième Requête et à la Sixième Requête, et de répondre aux questions et aux

¹ Voir : i) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Première Requête de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-341-Conf, déposée le 21 août 2006, dans laquelle l'Accusation demandait à la Chambre l'autorisation d'expurger certaines déclarations de témoins sur lesquelles elle entend se fonder à l'audience de confirmation des charges ; ii) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Deuxième Requête de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-347-Conf, déposée le 23 août 2006, dans laquelle l'Accusation demandait à la Chambre l'autorisation d'expurger certaines déclarations de témoins sur lesquelles elle entend se fonder à l'audience de confirmation des charges ; iii) la requête introduite par l'Accusation sollicitant l'autorisation d'expurger des documents (*Prosecution's Request for Autorisation of Redactions in Documents*, « la Troisième Requête de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-357-Conf, déposée le 28 août 2006, dans laquelle l'Accusation demandait à la Chambre l'autorisation d'expurger certains documents sur lesquels elle entend se fonder à l'audience de confirmation des charges ou qui doivent faire l'objet d'une inspection en vertu de la règle 77 du Règlement ; iv) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Quatrième Requête de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-358-Conf, déposée le 28 août 2006, dans laquelle l'Accusation demandait à la Chambre l'autorisation d'expurger un certain nombre de déclarations de témoins et de transcriptions d'auditions de témoins sur lesquelles elle entend se fonder à l'audience de confirmation des charges ; v) la requête de l'Accusation sollicitant l'autorisation d'expurger des documents précédemment communiqués à la Défense (*Prosecution's Request for Authorization of Redactions in Documents Previously Disclosed to the Defence*, « la Cinquième Requête de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-363-Conf-Exp, déposée le 29 août 2006, dans laquelle l'Accusation demandait à la Chambre l'autorisation d'expurger 41 documents communiqués précédemment sous forme expurgée à la Défense sans l'autorisation préalable de la Chambre ; et vi) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Sixième Requête de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-367-Conf-Exp, déposée le 30 août 2006, et le corrigendum aux annexes 1 à 5, déposé le 31 août 2006, dans lesquels l'Accusation demandait à la Chambre l'autorisation d'expurger la transcription de l'audition de certains témoins à propos desquels elle a déjà demandé que leur identité ne soit pas communiquée.

préoccupations mentionnées dans la décision relative à l'ordre du jour supplémentaire concernant la Cinquième Requête,

VU les requêtes modifiées déposées entre le 4 et le 12 septembre 2006 par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement et en exécution de l'ordonnance rendue oralement par la juge unique lors de l'audience *ex parte* du 1^{er} septembre 2006²,

² Voir : i) la requête modifiée introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Amended Application pursuant to Rules 81 (2) et 81 (4)*, « la Première Requête modifiée de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-381-Conf, et l'additif à cette requête (« l'Additif à la Première Requête modifiée »), ICC-01/04-01/06-382-Conf, tous deux déposés le 4 septembre 2006, dans lesquels l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations supplémentaires dans six déclarations de témoins visées par sa Première Requête et sa Deuxième Requête ; ii) la requête de l'Accusation sollicitant l'autorisation de procéder à des expurgations remaniées dans des documents (*Prosecution's Request for Authorisation of Revised Redactions in Documents*, « la Deuxième Requête modifiée de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-384-Conf, déposée le 4 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation sollicitait l'autorisation de procéder à des expurgations remaniées dans 14 documents visés par sa Troisième Requête ; iii) le nouveau dépôt, sous la mention « Confidentiel – *ex parte*, réservé à l'Accusation » de l'annexe 9 à la requête du 4 septembre 2006, par laquelle l'Accusation sollicitait l'autorisation de procéder à des expurgations remaniées dans des documents (*Re-submission of Confidential-Ex Parte-Prosecution Only Annex 9 to the 4 September 2006 Prosecution's Request for Authorisation of Revised Redactions in Documents*, « le Nouveau dépôt de l'annexe 9 à la Deuxième Requête de l'Accusation modifiée »), ICC-01/04-01/06-391-Conf-Exp, par lequel l'Accusation a déposé de nouveau, le 6 septembre 2006, l'annexe 9 à sa Deuxième Requête modifiée ; iv) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Troisième Requête modifiée de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-392-Conf, déposée le 6 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations supplémentaires dans un certain nombre de déclarations de témoins visées par sa Première Requête et sa Deuxième Requête ; v) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Quatrième Requête modifiée de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-395-Conf, déposée le 7 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations supplémentaires dans un certain nombre de déclarations de témoins, de transcriptions d'auditions de témoins et de documents visés par sa Quatrième Requête ; vi) la requête de l'Accusation sollicitant l'autorisation de procéder à des expurgations remaniées dans certains documents (*Prosecution's Request for Authorisation of Revised Redactions in Documents*, « la Cinquième Requête modifiée de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-409-Conf-Exp, déposée le 11 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations remaniées dans des documents visés par sa Cinquième Requête ; vii) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « la Sixième Requête modifiée de l'Accusation »), ICC-01/04-01/06-410-Conf, déposée le 11 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations supplémentaires dans les autres déclarations de témoins, transcriptions d'auditions de témoins et documents visés par sa Quatrième Requête et sa Sixième Requête ; viii) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « les Remaniements apportés par l'Accusation à sa Première Requête modifiée »), ICC-01/04-01/06-431-Conf, déposée le 12 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations supplémentaires dans une déclaration de témoin visée par sa Première Requête

VU les audiences *ex parte* tenues en présence de l'Accusation et des représentants de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et présidées par la juge unique le 8 et le 12 septembre 2006 pour examiner les requêtes modifiées déposées entre le 4 et le 12 septembre 2006 par l'Accusation,

VU les articles 57-3-c, 61, 67, 68 et 69 du Statut de Rome et les règles 81, 87 et 88 du Règlement,

PAR CES MOTIFS,

DÉCIDONS d'inviter l'Accusation à revoir les propositions d'expurgations concernant notamment les paragraphes de déclarations de témoins et de documents connexes mentionnés à l'annexe I de la présente décision,

DÉCIDONS que l'Accusation doit déposer tout document lié à cette question le 18 septembre 2006 à 16 heures au plus tard.

modifiée ; et ix) la requête introduite par l'Accusation en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement (*Prosecution's Application pursuant to Rules 81 (2) and 81 (4)*, « les Remaniements apportés par l'Accusation à sa Quatrième Requête modifiée »), ICC-01/04-01/06-434-Conf-Exp, déposée le 13 septembre 2006, dans laquelle l'Accusation demandait l'autorisation de procéder à des expurgations supplémentaires dans une déclaration de témoin visée par sa Quatrième Requête modifiée.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner

Juge unique

Fait le vendredi 15 septembre 2006

À La Haye (Pays-Bas)